

Fiche de poste Enseignant Référent pour les Usages du Numérique premier degré (Erun)

L'enseignant référent pour les usages du numérique est un professeur des écoles titulaire. Il dispose d'une décharge de service sur le poste occupé afin de se consacrer à la mission de référent pour les usages pédagogiques du numérique (Erun). Membre de l'équipe départementale en charge du numérique, il mutualise ses compétences et connaissances. Il peut être sollicité pour accompagner les travaux menés dans différentes circonscriptions mais est principalement concerné par l'accompagnement, la formation sur un territoire comportant deux à trois circonscriptions de l'éducation nationale du 1er degré (classes maternelles, élémentaires et spécialisées) et appelant de fréquents déplacements.

Placé sous l'autorité conjointe de l'inspecteur de l'Education Nationale en charge de la mission départementale usages pédagogiques du numérique et des inspecteurs de circonscription concernés, l'action de l'Erun est coordonnée par le conseiller pédagogique départemental en charge du numérique. Ses missions sont déclinées dans le cadre de la feuille de route académique du numérique et s'inscrivent dans le cadre des orientations nationales, académiques et du programme de travail départemental. Son action se décline ensuite localement selon les orientations définies par les inspecteurs de l'éducation nationale concernés et selon les besoins repérés dans les écoles.

Sa mission consiste à impulser et accompagner les projets et usages pédagogiques du numérique à l'École dans le cadre des programmes de l'école primaire. Il n'est pas chargé de la maintenance des équipements mais peut aider à la configuration et à l'installation de logiciels pédagogiques. Il est l'accompagnateur de proximité des enseignants dans la formation au et par le numérique. Sur sollicitation de l'inspecteur de l'éducation nationale, il peut être l'interlocuteur des collectivités sur la question des choix d'équipements et des ressources numériques.

Une lettre de mission annuelle précédée d'un entretien définira les contours et les orientations des missions de chaque Erun.

Sous la forme d'un bilan annuel de sa mission, des perspectives d'évolution, des freins et des leviers, l'Erun rend compte de son activité à l'inspecteur chargé de la mission qui la communique aux inspecteurs de circonscription. Il s'engage dans une démarche de développement professionnel : veille didactique et pédagogique, littératie et préparation à la certification de formateur (Cafipemf).

Conseil et formation

- ✓ Impulser et accompagner les projets d'école faisant appel au numérique, notamment en intervenant en classe aux côtés des professeurs des écoles, sans se substituer à eux, pour concrétiser un projet pédagogique incluant le numérique. Faire connaître des outils pédagogiques et accompagner leurs usages dans les classes. Aider les écoles dans leur organisation logistique, pour les aspects relatifs à la protection de la vie privée, des données à caractère personnel et à la sécurisation des échanges (Internet responsable).
- ✓ Accompagner les expérimentations innovantes utilisant de nouveaux supports ou dispositifs pédagogiques (ENT, tablettes numériques, TNI, programmation, objets connectés, visioconférence, classes virtuelles...).
- ✓ Conduire des actions de formation, d'information et d'animation (stages prévus aux plans académique et départemental de formation, animations sur site d'écoles, animations pédagogiques dans les circonscriptions) en présentiel et comme *web ou e-Tuteur* dans les parcours de formation professionnelle à distance sous la responsabilité de l'IEN de la mission et des IEN des circonscriptions d'exercice.

Services

Dans le cadre d'une décharge complète, le temps de service d'un Erun s'exerce sur temps scolaire et en dehors du temps scolaire et comprend notamment :

- ✓ 18h00 d'animation pédagogique selon des modalités diverses (présentiel, distanciel ou hybride) dont le suivi des parcours M@gistère, dans le cadre d'une répartition annuelle entre les circonscriptions d'exercice ;
- ✓ 12h00 pour mettre à jour, développer, déployer les parcours M@gistère en lien avec les usages pédagogiques du numérique et inscrits au plan de formation départemental ;
- ✓ 30h00 pour participer aux réunions de l'équipe départementale (à raison de 6h par période) ;
- ✓ 6h00 de formation au choix de l'Erun, complétées par 12h de formation dans le cadre du travail de l'équipe départementale et de la coordination académique.

Les volumes horaires dédiés aux autres missions concerneront en particulier : la participation aux réunions académiques (DANE), les travaux des équipes de circonscription d'exercice selon les besoins définies par l'IEN, les travaux des groupes disciplinaires départementaux, la mutualisation des outils au sein de l'équipe départementale, la communication des travaux menés dans les classes sur les espaces internet départementaux et/ou académiques dédiés, la participation aux conseils des maîtres des écoles engagées dans les différents AAP précédents ou ayant un projet à venir, la réflexion avec les collectivités sur les projets d'équipement.

Administration et communication interne

- ✓ Pratiquer une veille des innovations pédagogiques, technologiques et juridiques dans le domaine du numérique en coordination avec le CPD numérique via le site du ministère de l'éducation nationale (volet École numérique), Éduscol, Banque de ressources numériques éducatives - BRNE, Prim à bord, Éduthèque, Agence des usages des Tice, Ludoviamag ... et les diffuser.
- ✓ Participer à l'animation départementale et à des groupes de travail (missions départementales) sous la responsabilité de l'IEN en charge du numérique dans le cadre de la politique définie par l'Inspectrice d'Académie, Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale.
- ✓ Valoriser par la communication les usages pédagogiques du numérique efficaces voire remarquables sur les espaces web dédiés.
- ✓ Rendre compte de l'état des lieux des équipements numériques.
- ✓ Gérer les matériels numériques de la mission départementale et leurs applications dans le cadre de l'appel à projets départemental.

Communication externe et partenariale

- ✓ Conseiller les collectivités territoriales, pour l'élaboration de projets d'équipement d'écoles, en lien avec les enseignants et sous la responsabilité des IEN de circonscription et de l'IEN chargé de la mission départementale numérique.
- ✓ Seconder l'équipe de circonscription en apportant son expertise numérique voire technique, pour la réalisation de missions relevant des usages du numérique (actualisation du site de circonscription, mise en ligne de ressources).
- ✓ Capitaliser et diffuser la plus-value didactique et pédagogique des expérimentations des usages du numérique à l'École mises en œuvre dans les écoles des circonscriptions d'exercice aux collectivités territoriales, sous la responsabilité des IEN de circonscription et de l'IEN en charge du numérique (réunions de travail et de conseil, programmation de visites et participation à des séances pédagogiques *in situ*).

Lieux d'exercice

Secteurs ERUN en 2020-2021 : Brest ville, Brest est et Brest abers / Brest nord et Brest Iroise / Landerneau et Landivisiau / Centre Finistère et Morlaix / Châteaulin et Quimper nord / Quimper Cornouaille et Quimper est / Quimper sud et Quimper ouest.

Ces secteurs peuvent être ajustés d'une année sur l'autre en fonction des besoins du service.

En priorité dans les écoles des circonscriptions d'exercice :

- ✓ Ayant bénéficié du Plan numérique de 2015-2016-2017-2018 « *Collèges et écoles numériques et innovation pédagogique* » et celles qui bénéficient du Label « *Ecoles numériques 2020* ».
- ✓ Ayant été équipées dans le cadre des AAP : Plan de Relance - Label Ecoles Numériques - École numérique rurale - École numérique innovante et ruralité (ENIR), Ecoles numériques 2020 et/ou par les collectivités territoriales (TNI, tablettes, portables...)
- ✓ Engagées dans les expérimentations départementales (ENT, tablettes numériques, recherche-action, liaison école/collège, IntuiScript, Kaligo, Mathia, ...)
- ✓ Dont le projet d'école poursuit un axe du développement des usages pour le numérique à l'École et dont les équipes pédagogiques sont mobilisées en ce sens ;
- ✓ En lien avec les activités proposées dans le cadre de la coopérative numérique pédagogique Interactik

Ponctuellement :

- ✓ Dans les écoles menant des projets, des actions faisant appel aux usages pédagogiques d'outils numériques ;
- ✓ Dans les écoles souhaitant une aide logistique et/ou un conseil quant à un éventuel projet d'équipement ;
- ✓ Dans les écoles concernées par les évaluations numériques (Cèdre, GS-CP-CE1 dédoublés, Timms, repères CP et CE1, Elaine, etc.)
- ✓ Un espace de travail est laissé à disposition dans les bureaux des circonscriptions d'exercice, l'Erun faisant partie intégrante de l'équipe de circonscription.

Contraintes du poste : comme membre des équipes de circonscription, il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentrée.

Régime indemnitaire

Indemnité 1996 = Indemnité pour mission particulière allouée à certains personnels enseignants du 1er degré

Montant : 1250 euros bruts annuels soit 104.17 euros bruts mensuels